

**ENVIRONNEMENT FRAGILE, ÉTAT FRAGILE :
QU'EN EST-IL DE LA SENSIBILITÉ AU CONFLIT
ET DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX?
UN DOCUMENT DE DISCUSSION**

EN PRÉPARATION POUR LA TABLE SUR LES POLITIQUES

**UNE TERRE POUR TOUT LE MONDE :
PROMOTION D'UN PROGRAMME NORD-SUD
POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE**

**LE 14 JANVIER 2009
OTTAWA (ONTARIO)**

Préparé par :

Surendrini Wijeyaratne, Conseil canadien pour la coopération internationale

ENVIRONNEMENT FRAGILE, ÉTAT FRAGILE : L'IMPORTANCE DE TENIR COMPTE DES CONFLITS DANS LES PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

RÉSUMÉ

Ce document de référence est le dernier d'une série de trois que le CCCI a produits en vue de la table ronde sur les politiques intitulée *Une terre pour tout le monde*, et qui a eu lieu en janvier 2009. Les trois documents font ressortir la dimension de justice environnementale que l'on retrouve dans le travail d'élaboration de politiques du CCCI en matière d'aide et développement, de commerce équitable et de justice économique, de paix et de conflits. Le présent document offre un aperçu des liens existant entre l'injustice environnementale et les conflits violents, puis examine l'incidence des changements climatiques sur les États fragiles exposés à des conflits. Il propose que les approches sensibles aux conflits et les approches de consolidation de la paix soient intégrées aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

1.0 CONTEXTE

« La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. »

Principe 25, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

La quête de justice environnementale est un élément intrinsèque de la justice sociale, des droits de la personne et de la femme, et de la promotion de la paix. L'accès inéquitable aux terres et à l'eau, par exemple, sont contraires au principe de justice environnementale et risquent d'accroître la pauvreté, la marginalisation ou d'engendrer des conflits violents. Les analystes de la paix et des conflits se concentrent généralement sur trois aspects du rapport entre l'environnement et les conflits violents : la distribution des ressources naturelles, les luttes pour l'accès aux ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Les changements climatiques et leurs répercussions telles que la sécheresse, la désertification et les inondations, apportent une toute nouvelle dimension à la dynamique entre les conflits violents et l'environnement.

Les conflits liés à la distribution des ressources découlent en partie de l'inaptitude des politiques d'État à garantir un accès équitable à l'eau, aux terres, aux forêts, aux pâturages, aux pêcheries, etc. L'aptitude de l'État à gouverner et à distribuer les ressources naturelles en fonction des besoins dans les diverses régions, au sein des groupes ethniques ou tribaux et dans les autres collectivités, détermine par ailleurs dans quelle mesure la question des ressources environnementales a une incidence sur l'instabilité politique et sociale. Dans les États fragiles, c'est-à-dire ceux caractérisés par des institutions faibles, la gestion des ressources naturelles peut facilement dépasser les capacités de prise en charge par l'État. Les frustrations découlant d'un accès inéquitable aux ressources peuvent facilement s'associer à d'autres facteurs sociaux, culturels, économiques ou politiques, ce qui accroît les risques de conflits violents. Les changements climatiques peuvent avoir d'autres répercussions, comme la sécheresse et la pluviosité aléatoire, qui risquent de fragiliser davantage les États déjà en proie aux crises et à la pauvreté.

L'incapacité à contenir les luttes pour l'accès aux ressources peut également donner lieu à des conflits violents¹. Souvent liés à ce que l'on appelle la « rareté des ressources », les conflits violents émergent souvent quand plusieurs collectivités luttent pour avoir accès à des ressources limitées. En revanche, ces luttes pour les ressources peuvent également survenir dans des milieux où les richesses naturelles abondent, mais où ces dernières sont également pillées et exploitées par des groupes armés, des sociétés multinationales ou des profiteurs. Dans une telle situation, les exploitants n'accordent généralement aucune importance aux droits des collectivités locales. L'extraction et l'exploitation des ressources ont donné lieu à des conflits violents dans la République démocratique du Congo, en Sierra Leone et en Angola. Qu'il y ait rareté ou abondance des ressources naturelles, les changements climatiques ont toujours un impact important et constituent un ensemble de facteurs dont il faut tenir compte pour comprendre les causes des conflits et pour prédire l'évolution de l'instabilité et de la violence.

La dégradation de l'environnement peut représenter un facteur d'accroissement de la pauvreté et de recrudescence des conflits. L'affaissement des stocks de poisson, la déforestation et la pollution de l'eau peuvent créer une rareté des ressources qui force la migration de collectivités hors de leurs terres ancestrales. La migration peut porter préjudice aux collectivités qui dépendent de leurs terres pour subsister, pour gagner leur vie et pour assurer leur survie culturelle. Les contrecoups des changements climatiques, notamment la sécheresse et les précipitations imprévisibles, surtout en Afrique, s'ajoutent souvent à une dégradation de l'environnement, ce qui fragilise davantage les États et la capacité de résistance des collectivités locales.

La gestion équitable des ressources naturelles ainsi que la prévention de la dégradation environnementale, de la surexploitation des ressources et de la rivalité liée aux ressources posent déjà problème à bien des pays en voie de développement. Les États fragiles verront leurs tâches se compliquer davantage en raison des changements climatiques.

2.0 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES ÉTATS FRAGILES

Les travaux sur les États fragiles et les changements climatiques n'en sont encore qu'à leurs premiers pas. Il est donc trop tôt pour considérer les changements climatiques comme des menaces à la sécurité. Dans les pays riches de l'Occident, les changements climatiques, qui ont donné lieu au terme « sécurité de l'environnement », sont perçus comme une menace. Au Sud, les migrations massives provoquées par des désastres écologiques plus intenses ou plus nombreux sont considérées comme un problème de sécurité internationale. Or, plutôt que de se pencher sur la capacité d'adaptation des États du Sud ou sur la vulnérabilité de leurs collectivités, on se concentre sur la sécurité des États occidentaux, négligeant par le fait même les droits des hommes et des femmes les plus touchés de l'hémisphère Sud.

Dans son rapport intitulé *Climate of Conflict*, l'organisation International Alert (IA) a identifié quatre facteurs de risque générateurs de violence dans les pays en voie de développement : l'instabilité politique, la situation économique difficile, l'insécurité alimentaire et les migrations massives. Selon le rapport, 2,7 milliards d'habitants vivant dans 46 pays s'exposent à des risques élevés de violence à court terme en raison des répercussions des changements climatiques qui

¹ CAD OCDE. *Les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXI^{ème} siècle*, 1997.

aggravent les tensions économiques, sociales et politiques existantes². Cinquante-six autres pays ont été déclarés sujets à l'instabilité politique, et à long terme, les changements climatiques pourraient les plonger dans l'instabilité et la violence. Selon IA, les gouvernements et les citoyens du groupe de 46 pays font déjà face au double défi des changements climatiques et des conflits violents.

L'International Crisis Group (ICG) décrit trois facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques :

- ❑ Le niveau de dépendance des sociétés à l'égard des ressources naturelles et des écoservices;
- ❑ Le niveau de sensibilité aux changements climatiques des ressources et des services essentiels pour les sociétés;
- ❑ La capacité d'adaptation des sociétés relativement aux changements qui touchent ces ressources et ces services³.

Selon l'ICG et l'IA, les changements climatiques ne sont pas une cause directe de conflits violents. Toutefois, si l'on analyse la problématique sous un angle autre que celui de la « sécurité », que peut-on tirer des premières tentatives d'évaluation des conséquences du changement climatique dans les États fragiles ? Tout d'abord, les changements climatiques représentent un défi supplémentaire à relever pour les États fragiles à déficit de gouvernance. Ensuite, les changements climatiques risquent de favoriser la dégradation environnementale, diminuant encore plus la capacité de résistance des collectivités locales et des États. Enfin, les changements climatiques peuvent se combiner à d'autres facteurs de tensions socio-économiques et politiques, surtout dans les sociétés dont la subsistance dépend largement des ressources naturelles.

3.0 DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉTATS FRAGILES : UNE SITUATION QUI S'AGGRAVE EN AFRIQUE

« ...les réformes du marché ont favorisé la marchandisation des ressources naturelles de l'Afrique, aussi bien les forêts que l'eau et les minéraux, ce qui les a ouvertes à une exploitation (et une dégradation) accrue qui n'est profitable qu'à l'État, ses partenaires commerciaux et les multinationales. Même les pauvres qui avaient perdu encore davantage en raison de l'ajustement structurel devaient se tourner vers le milieu naturel pour obtenir du carburant ainsi que de quoi manger et de quoi gagner leur vie. Dans toute cette lutte pour la survie, l'exploitation continue des ressources environnementales est passée sous silence... »⁴

Cyril I. Obi, UNRISD

² Pour la liste complète des pays, consultez International Alert, *A Climate of Conflict*, novembre 2007 : http://www.international-alert.org/pdf/A_Climate_Of_Conflict.pdf (dernier accès le 20 décembre 2008).

³ Pour en savoir plus, consultez les pages sur les changements climatiques et les conflits sur le site Web du International Crisis Group : <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4932&l=1>.

⁴ Traduction de Cyril I. Obi. *Environmental Movements in Sub-Saharan Africa: A Political Ecology of Power and Conflict*, UNRISD Programme on Civil Society and Social Movements, document numéro 15, janvier 2005.

Les répercussions des changements climatiques ne font que s'ajouter aux crises environnementales existantes liées à la marchandisation des ressources naturelles et au pillage du patrimoine mondial. Les changements climatiques aggravent les effets de la dégradation environnementale. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes exposées aux désastres vivent dans un pays en voie de développement.⁵ Ceux qui souffriront le plus des changements climatiques seront sans aucun doute les femmes, les hommes et les enfants pauvres et exclus. Les États en développement devront donc apprendre à s'adapter non seulement aux crises existantes liées à la pauvreté, mais aussi aux changements liés aux changements climatiques.

L'eau douce, les terres agricoles, les forêts et les pêcheries sont la clé de la subsistance des collectivités de plusieurs pays en voie de développement. La dégradation environnementale de ces ressources peut empêcher les gens de gagner leur vie, entraîner l'insécurité alimentaire et l'insécurité de l'approvisionnement en eau, ce qui augmente la facteur de risque lié aux conflits violents. Dans certaines régions comme le Sahel, en Afrique, une hausse de température, même minime, pourrait déclencher une sécheresse ou la prolonger, mettant en péril la production de nourriture. En Afrique, on constate déjà une corrélation entre la sécheresse et les conflits, surtout en raison de l'augmentation des rivalités liés à l'accès aux terres, à l'eau et aux pâturages.⁶

La désertification réduit la quantité de terres arables et, par conséquent, crée des tensions entre les populations pastorales et les fermiers dans la région du Sahel, au Soudan et au Kenya. Selon le German Advisory Council on Global Change, un réchauffement mondial de 2 ou 4 degrés Celsius entraînerait une baisse de productivité agricole dans le monde entier. Le Advisory Council précise également qu'en Asie du Sud et en Afrique du Nord, les terres agricoles sont déjà très exploitées.

Le réchauffement de la planète influence largement les systèmes climatiques (périodes de sécheresse, d'inondations) et a pour effet de raccourcir la saison propice à la culture à certains endroits et l'augmentation des inondations à d'autres. On constate ainsi que le réchauffement nuit à la sécurité alimentaire, met en péril les moyens de subsistance des populations et modifie les pratiques culturelles et les relations qu'entretiennent les gens avec leurs terres.

Près de 430 millions de gens ne parviennent toujours pas à s'approvisionner suffisamment en eau. La modification des paramètres pluviométriques, l'accessibilité des sources d'eau douce et la demande croissante en eau potable pour la population mondiale, elle aussi en croissance, posent des défis majeurs de gestion de l'eau. Si la tendance se maintient, l'ONU estime que 1,8 milliard de gens vivront dans des régions en pénurie d'eau absolue d'ici 2025 et que deux tiers de la population mondiale pourraient n'avoir accès qu'à une quantité insuffisante d'eau.⁷ La dégradation de l'environnement risque de polluer et de réduire les réserves d'eau douce, aggravant ainsi le problème de l'accès à l'eau. Les changements climatiques risquent d'accélérer la diminution des réserves d'eau douce et d'augmenter la demande en eau potable.

⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement. Avenir de l'environnement mondial (rapport), 2007.

⁶ Voir la surveillance des sécheresses et des conflits par Edwin Rutto pour le Africa Peace Forum, et Christian Aid, *The Climate of Poverty: facts, fears, and hopes* (mai 2006).

⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Avenir de l'environnement mondial (rapport), 2007.

3.1 Le cas du Kenya

Depuis 15 ans, le nord du Kenya a été la scène d'affrontements violents entre différents clans. Ces conflits sont entre autres causés par la rivalité entre les clans pastoraux en quête d'eau destinée au bétail ou par leur rivalité avec les communautés agricoles pour l'accès aux pâturages.

Le nord du Kenya a souffert de sécheresses prolongées au cours des 10 dernières années en raison de la modification des paramètres pluviométriques. Plus de 80 pour cent du territoire du Kenya est aride ou semi-aride, et ne reçoit que de faibles quantités de pluies réparties inégalement entre les régions⁸. L'imprévisibilité des pluies a également compliqué la tâche des agriculteurs au moment de la semence et de la récolte. Sans aucun doute, la variabilité et les changements climatiques aggraveront la situation. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), on peut s'attendre à une importante réduction des pluies au cours des 10 ou 15 prochaines années, surtout dans les régions arides et semi-arides.⁹ L'Institut international du développement durable note que ces facteurs supplémentaires menacent davantage l'eau et les terres dont les agriculteurs ont besoin pour gagner leur vie, pour rester en santé et pour prospérer.¹⁰ Pour freiner la vulnérabilité croissante des fermiers, certains organismes ont réclamé de nouveaux programmes pour la production agricole.

Le nord du Kenya est également peuplé par diverses collectivités qui vivent de l'élevage. Les populations pastorales figurent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du Kenya. Le niveau de pauvreté le plus élevé (entre 84 et 95 pour cent) se trouve dans les districts pastoraux du nord. La moyenne nationale, quant à elle, se situe à 53 pour cent.¹¹ Selon Oxfam, la production de bétail des populations pastorales est un élément important du PIB du Kenya : elle en représentait 10 pour cent en 2002 et 25 pour cent en 2001.¹² Le secteur du bétail fournit également 90 pour cent des emplois dans les terres arides et semi-arides.¹³ Malgré leur contribution économique importante, les populations pastorales sont marginalisées, et les régions arides et semi-arides du nord du Kenya demeurent négligées et sous-développées.

Une période de dix années de sécheresse s'est avérée désastreuse pour les collectivités, ce qui a engendré plusieurs conflits entre les différents groupes pastoraux pour l'accès à des puits destinés au bétail. Avec l'assèchement des puits, l'accès à l'eau est de plus en plus limité, ce qui accroît les risques de conflits. Les populations pastorales sont également forcées de trouver de nouveaux pâturages, ce qui les pousse parfois sur les terres destinées à la culture, une situation qui dégénère fréquemment en incidents violents. Puisque les terres utilisées comme pâturages

⁸ Selon le Arid Lands Resource Management Project (ALRMP) : <http://www.aridland.go.ke/index.php>.

⁹ Par ailleurs, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit qu'après 2025, les pluies seront plus intenses pendant les courtes saisons des pluies, ce qui modifiera également les tendances en matière de culture et de pâturages. Le scénario d'après 2025 n'est pas analysé en profondeur dans ce document.

¹⁰ Jo-Ellen Parry, Institut international du développement durable, *Preparing for Climate Change in Kenya: Early Outcomes of the Project*, 2008.

¹¹ Kenya National Bureau of Statistics (2007), Basic Report on Wellbeing based on the 2005-2006 Kenya Integrated Household Budget Survey, avril, cité par Oxfam International, *Survival of the Fittest*, août 2008.

¹² Oxfam International, *Survival of the Fittest*, août 2008.

¹³ *Ibid.*

pourraient également servir à la l'agriculture, les gouvernements et la communauté internationale risquent d'alimenter les conflits entre les populations pastorales et les collectivités agricoles s'ils ne se concertent pas avant de prendre des décisions relatives aux politiques et au développement.

Les conflits entre les populations pastorales et les populations agricoles ne sont pas inévitables. Des politiques de coopération complémentaires pour l'adaptation aux changements climatiques pourraient permettre de réduire le plus possible les niveaux de violence existants tout en améliorant la coopération entre les communautés.

Toutefois, si l'on continue de négliger les droits des populations pastorales et de favoriser des stratégies de développement inéquitable fondées sur des modèles agricoles inappropriés, les conflits et l'instabilité persisteront.¹⁴

3.2 Le cas du Darfour, au Soudan

L'ampleur des changements climatiques relevés au Nord-Darfour est sans précédent. En raison de la diminution des précipitations, des millions d'hectares de pâturages semi-désertiques marginaux se sont transformés en désert. Les effets des changements climatiques sont étroitement liés au conflit dans la région, car la désertification a considérablement aggravé les pressions sur les moyens de subsistance traditionnels des éleveurs de troupeaux, qui se sont vus contraints de migrer vers le sud à la recherche de pâturages adéquats.

Évaluation post-conflit de l'environnement
Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2007

Il n'y a pas que les facteurs économiques et politiques qui engendrent des conflits dans la région soudanaise du Darfour; la dégradation de l'environnement est aussi en cause. La majeure partie du Soudan se trouve dans le Sahel qui, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), serait la région du monde la plus menacée par la sécheresse. Tout comme au Kenya et dans le reste du Sahel, les tensions entre les populations pastorales et les populations agricoles qui se disputent les terres sont présentes depuis bien longtemps. Toutefois, la sécheresse ne cesse de sévir, ce qui crée une rareté d'eau et de pâturages, aggravant par la même occasion un conflit déjà complexe et brutal.

Selon le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la surface des terres agricoles non irriguées a augmenté de 138 pour cent dans le Sud-Darfour, comparativement à une diminution de 56 pour cent dans le cas des pâturages libres et de 32 pour cent pour les terres boisées. Le même rapport signalait que la dégradation des pâturages libres dans le nord du Sahel allait aggraver la situation et rendre plus difficile la quête de terre cultivables et d'eau pour les populations pastorales et agricoles.¹⁵

¹⁴ Pour en savoir plus sur ce qui est contestable des modèles agricoles inappropriés, consultez le document suivant : Oxfam International, *Survival of the Fittest*, août 2008.

¹⁵ Évaluation post-conflit de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2007.

L'exemple du Soudan illustre le surcroît de difficultés que présentent les changements climatiques dans les pays vulnérables, surtout ceux qui sont déjà en proie aux conflits. Les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques ne peuvent être examinés sans tenir compte des relations de l'État avec ses citoyens. Il est donc nécessaire de se pencher sur les réactions du gouvernement soudanais et de la communauté internationale face à la vulnérabilité croissante qu'entraînent les changements climatiques. Plusieurs spécialistes en matière de conflits ont précisé que ni les changements climatiques ni les conflits entre les tribus au sujet des ressources ne pouvaient constituer l'unique cause des tensions observées au Darfour. Il est en l'occurrence important de tenir compte de la façon dont le gouvernement répartit les ressources naturelles parmi les tribus, les groupes ethniques ou les autres communautés qui vivent dans le pays, et de son incapacité, voire sa réticence, à prendre des mesures pour contrer l'escalade des tensions engendrées par la dégradation des ressources naturelles, elle-même tributaires des changements climatiques.

4.0 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

4.1 Développement sensible au conflit : l'adaptation fondée sur l'expérience

4.1.1 Développement sensible aux conflits

Le développement sensible aux conflits, qu'on appelle parfois l'approche « Do-No-Harm », est pensé de façon à ce que les programmes et les projets de développement n'exacerbent pas involontairement les tensions sociales et politiques. L'approche « Do-No-Harm » s'adapte aux situations de crise où les conflits violents sévissent ou sont sur le point d'éclater. Il s'agit d'abord de définir les sources et les éléments déclencheurs des tensions, d'identifier les parties prenantes et les groupes touchés, et de cerner le contexte politique dans lequel le programme est mis en place. La sensibilité aux conflits peut comprendre des mesures faisant la promotion de la tolérance sociale et la lutte contre la discrimination, de l'inclusion et l'habilitation des groupes marginalisés, et d'un accès garanti et équitable aux avantages des programmes. L'approche prévoit aussi une attention particulière aux dynamiques de pouvoir afin d'éviter que les rapports de force iniques ne se dégradent.

4.1.2 Adaptation

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) définit l'adaptation ainsi : « Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. » La capacité d'adaptation se définit comme « [...] la capacité d'ajustement d'un système face aux changements climatiques [...] (y compris à la variabilité climatique et aux extrêmes climatiques) afin d'atténuer les effets potentiels, d'exploiter les opportunités ou de faire face aux conséquences. »¹⁶

¹⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail II « Impacts, Adaptation and Vulnerability » : <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-app.pdf>.

Le GEIC donne trois catégories d'adaptation :

- ❑ *Adaptation préventive ou proactive* – Adaptation qui a lieu avant même l'observation des répercussions des changements climatiques.
- ❑ *Adaptation autonome ou spontanée* – Adaptation qui ne constitue pas une réaction réfléchie aux stimuli climatiques, mais qui résulte de changements écologiques des systèmes naturels ou anthropiques.
- ❑ *Adaptation planifiée* – Adaptation qui résulte de décisions stratégiques délibérées, fondées sur une perception claire des conditions qui ont changé (ou qui sont sur le point de changer) et sur les mesures qu'il convient de prendre pour revenir, s'en tenir ou parvenir à la situation souhaitée.

4.1.3 Adaptation qui tient compte des conflits

Les agences de développement ont demandé des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques afin d'aider les communautés pauvres et vulnérables des pays en voie de développement à s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Le financement de l'adaptation est essentiel. Ceux qui subissent le plus les contrecoups des changements climatiques et qui peuvent le moins s'adapter sont les collectivités pauvres et vulnérables de partout au monde, mais particulièrement des pays du Sud. Les États fragiles exposés à des conflits risquent de ne pas avoir la capacité institutionnelle de s'adapter rapidement et efficacement. De plus, la résistance des collectivités vulnérables sera de plus en plus éprouvée. Des stratégies d'adaptation s'imposent donc pour faire face aux répercussions des changements climatiques.

À moins qu'elles ne tiennent compte des conflits, les stratégies d'adaptation ne parviendront pas à diminuer les tensions sociales qui sévissent dans les pays États fragilisés; au contraire, elles pourraient même provoquer plus d'instabilité et engendrer de nouveaux conflits. Dans le cas du nord du Kenya, par exemple, l'augmentation de la production agricole dans les régions arides et semi-arides, qui vise à assurer une certaine sécurité alimentaire, pourrait augmenter les tensions avec les communautés pastorales si les besoins en terres et en eau de ces populations ne sont pas pris en compte. Au cours des 15 dernières années, les initiatives de développement tenant compte des conflits ont produit plusieurs exemples dont on peut tirer des leçons et qui ont donné lieu à des suggestions pour les programmes d'adaptation dans les pays en conflits.

Les efforts d'adaptation peuvent appuyer la paix en permettant aux communautés des États fragiles de mieux composer avec les changements climatiques. Les stratégies d'adaptation proactive et planifiée permettent aux communautés et aux gouvernements de mieux se préparer, mais ont aussi pour effet d'alléger le poids des responsabilités qui incombent à l'infrastructure de l'État et d'épargner les mécanismes d'adaptation des collectivités fragilisées. Les efforts d'adaptation peuvent également favoriser le respect de la justice sociale, des droits de la personne et des femmes, et de l'égalité entre les sexes en veillant à ce que tous les membres des collectivités vulnérables et marginalisées en profitent. Une telle démarche peut permettre de prévenir la violence et de créer les conditions nécessaires pour une société équitable et pour la paix. Dans ce sens, l'adaptation offre également les avantages liés à la prévention des conflits.

Toutefois, il n'existe à présent que très peu de directives pour l'intégration d'approches tenant compte des conflits dans les programmes et les politiques d'adaptation. Il n'y a pas eu de résolutions claires quant à la paix et aux conflits dans les cadres de travail d'adaptation et les énoncés de politiques. Par exemple, le cadre d'action Adaptation Policy Framework for Climate Change du PNUD propose cinq étapes pour l'élaboration de projets d'adaptation, y compris l'évaluation des vulnérabilités et des risques. Ces étapes comprennent également une analyse socio-économique, sans toutefois aborder la question des conflits. Il n'y a pas non plus d'analyse contextuelle pour le travail dans les États fragiles et exposés à des conflits. L'absence de la question des conflits, particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'adaptation à l'intention des États fragiles dans le cadre de travail du PNUD, indique qu'on ne tient pas encore compte des liens entre l'adaptation aux changements climatiques et les programmes qui abordent la question des conflits dans les États fragiles. On a déjà reconnu les répercussions de la dégradation de l'environnement, de la surexploitation des ressources naturelles et des conflits, mais il faudra encore beaucoup d'efforts pour les intégrer aux cadres de travail d'adaptation aux échelons national et international.

4.2 Adaptation aux changements climatiques et consolidation de la paix

La consolidation de la paix constitue un ensemble d'activités et d'objectifs aux échelons local, national et international qui vise les sociétés exposées à des conflits violents. Bien qu'à l'origine le terme ait été appliqué surtout au contexte post-conflit, il se voit désormais employé pour traiter des activités ayant pour objectif de favoriser la stabilité et de mettre fin à la violence directe.

Les spécialistes en matière de consolidation de la paix reconnaissent l'importance de programmes écologiquement durables tenant compte des liens entre les ressources naturelles et les conflits, comme au Soudan et au Kenya. Toutefois, les intervenants en consolidation de la paix commencent tout juste à tenir compte des changements climatiques dans leurs politiques et leurs programmes. Tout comme pour l'intégration des démarches sensibles aux conflits dans l'adaptation, les intervenants en consolidation de la paix, de même que les décideurs, n'ont pas encore accordé suffisamment d'attention aux conséquences des changements climatiques, ni à la manière dont les programmes de consolidation de la paix doivent tenir compte de la variante climatique.¹⁷

Dans le cas du Darfour, le PNUE a constaté une vaste déforestation s'étendant jusqu'à 10 km des camps pour personnes déplacées. La déforestation est causée entre autres par la cueillette du bois à brûler dont les personnes vivant dans les camps se servent pour la cuisson des aliments. Le PNUE a également découvert que les programmes de briqueterie créés pour permettre aux personnes déplacées de gagner leur vie contribuaient à la déforestation : en effet, le feu nécessaire à la fabrication des briques était alimenté au bois.

¹⁷ Terme utilisé par International Alert pour lier la consolidation de la paix et les changements climatiques, voir International Alert, *A Climate of Conflict*, novembre 2007 : http://www.international-alert.org/pdf/A_Climate_Of_Conflict.pdf (dernier accès le 20 décembre 2008).

L'exemple du Darfour montre à quel point les camps pour personnes déplacées peuvent nuire à l'environnement et combien il faut tenir compte de l'environnement et des changements climatiques au moment de la planification. La déforestation peut entraîner une rareté du bois (qui sert de principal carburant aux familles des camps), entraînant du même coup des problèmes d'alimentation pour les populations vulnérables. À long terme, la déforestation peut causer la dégradation des terres, déjà en proie aux changements climatiques, ce qui empêche les collectivités d'obtenir la nourriture et le bois dont elles ont besoin.

Le processus d'élaboration de politiques, de plans de consolidation de la paix et de réponse aux crises ainsi que les programmes de reconstruction devront dorénavant tenir compte des changements climatiques. Les décideurs et les programmeurs devront également veiller à réduire les effets non désirés du développement sur l'écologie pour un bien-être durable des collectivités.

L'environnement et même les changements climatiques peuvent d'ailleurs devenir des occasions de consolider la paix dans les zones de conflits. International Alert propose, par exemple, que les parties en conflit en arrivent à faire front commun devant la menace que constituent les changements climatiques. Le PNUE a effectué des recherches sur le rôle des ressources naturelles et de l'environnement dans la consolidation de la paix. Dans *The Case for Environmental Peacemaking*, le professeur Ken Conca explique que le partage des ressources naturelles peut tisser des liens de collaboration et de coopération entre des parties antagonistes. Selon Conca, le partage des ressources et la reconnaissance de l'interdépendance entre les collectivités et leur environnement sont nécessaires pour obtenir une paix durable.¹⁸

Toutefois, la dynamique entre la consolidation de la paix et les changements climatiques – tout comme celle qui prévaut entre le développement sensible aux conflits et l'adaptation – commence à peine à être reconnue. Il faudra en faire davantage pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques lors de l'analyse des conflits et l'adaptation aux changements climatiques. Les intervenants en consolidation de la paix doivent participer davantage au travail d'adaptation.

5.0 CONCLUSION

Les effets du réchauffement climatique affligent les plus démunis de la planète comme une nouvelle injustice qui met en danger leurs droits d'occuper leurs terres, de subsister et de gagner leur vie. Au chapitre des injustices, viennent s'ajouter les changements climatiques, causés en partie par la marchandisation des ressources naturelles et l'exploitation effrénée du patrimoine mondial. Les injustices environnementales, notamment l'accès inéquitable aux terres et à l'eau, peuvent contribuer à la pauvreté, à la marginalisation et aux conflits violents. Par conséquent, la gestion juste et équitable des ressources naturelles est cruciale autant pour le développement durable que pour une paix durable.

¹⁸ Éditeurs Ken Conca et Geoffrey D. Dabelko, *Environmental Peacemaking*, Woodrow Wilson Center Press, 2002.

La concertation s'impose pour éviter que les répercussions des changements climatiques, y compris la désertification, la déforestation, la sécheresse, les inondations et la modification des paramètres pluviométriques, n'exposent davantage les hommes et les femmes à la pauvreté et aux conflits violents. Dans les États fragiles où sévissent des conflits, la résistance des États et de ses citoyens sera injustement, et de nouveau, mise à l'épreuve. Comprendre les liens entre l'adaptation, les approches sensibles aux conflits et la consolidation de la paix, c'est se donner les moyens de protéger les droits des personnes les plus touchées par les changements climatiques.

Cinq points important pour encourager l'adaptation aux changements climatiques dans les États fragiles exposés à des conflits :

1. Les politiques des États fragiles doivent tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et prévoir une évaluation des moyens à la disposition de l'État. Pour les États fragiles, l'adaptation aux changements climatiques devrait faire partie des cadres de travail pour la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix, notamment dans les plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).
2. Les évaluations environnementales stratégiques (EES) et les études d'impact environnemental (EIE) devraient comprendre une analyse des conflits dans les États fragiles et tenir compte des répercussions des changements climatiques, en procédant, notamment, à un suivi des adaptations.
3. Les politiques et programmes de consolidation de la paix et de redressement devraient tenir compte de l'impact des problèmes environnementaux sur les hommes et les femmes les plus vulnérables et devraient renforcer les capacités d'adaptation des États et des collectivités.
4. Les mécanismes d'alerte aux conflits et les politiques des États fragiles devraient prévoir une évaluation des risques supplémentaires auxquels s'exposent les communautés vulnérables des pays en proie aux conflits qui sont engendrés par des changements climatiques.
5. Les programmes d'adaptation des pays exposés aux conflits devraient s'inspirer des expériences de développement sensible aux conflits.